



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.189/1
14 août 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE MONDIALE CONTRE LE RACISME,
LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE
ET L'INTOLÉRANCE QUI Y EST ASSOCIÉE

Durban, 31 août–7 septembre 2001
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de soumettre à la Conférence mondiale l'ordre du jour provisoire de la Conférence recommandé par le Comité préparatoire à sa troisième session, le 10 août 2001.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CONFÉRENCE MONDIALE

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président.
3. Déclarations liminaires.
4. Adoption du règlement intérieur.
5. Élection des autres membres du Bureau.
6. Pouvoirs des représentants à la Conférence:
 - a) Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs;
7. Adoption de l'ordre du jour.
8. Organisation des travaux.
9. Thèmes de la Conférence:
 - Sources, causes, formes et manifestations contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;
 - Les victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;
 - Mesures en matière de prévention, d'éducation et de protection visant à éliminer, aux échelons national, régional et international, le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée;
 - Recours utiles, voies de droit, réparation [, mesures d'indemnisation]* et autres mesures à prévoir aux échelons national, régional et international;
 - Stratégies visant à instaurer l'égalité intégrale et effective, notamment la coopération internationale et le renforcement des mécanismes mis en place par l'Organisation des Nations Unies et autres mécanismes internationaux pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et suivi.
10. Adoption du document final et du rapport de la Conférence.

* Les crochets indiquent que les termes «mesures d'indemnisation» n'ont pas recueilli l'accord général.